

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2445

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Jugement d'ouverture

Date : 21 mai 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.

927 557 934 RCS Salon de Provence.

KVTC.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Activité : - la prise de participation dans le capital de toutes sociétés, ainsi que la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, - la perception de tous revenus et dividendes, le placement de sommes et de revenus, la gestion et l'administration des placements réalisés sur des supports financiers ou de toute autre nature, la perception des produits de ces placements- toute opération de trésorerie (prêt, placements financiers, avance en compte-courant, cautionnement, etc) quelle que soit la durée au profit ou pour le compte de la société elle-même ou de ses filiales, - l'achat, la vente, la gestion et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, - prestations de services en matière de direction, d'opérations administratives et commerciales ou financières, de gestion ou autres au profit des sociétés du groupe.

Adresse : 48, lotissement les Oustalets, 13330 Pélissanne.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selarl de St Rapt -Bertholet Prise en la Personne de Me Bertholet Bruno bp 41250 121 rue Jean Dausset 84911 Avignon avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Sas les Mandataires Prise en la Personne de Maître de Carrière Vincent 305 boulevard Maréchal Foch 13300 Salon-de-Provence. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.